

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

Arrêté du 6 juillet 2011 autorisant au titre de l'année 2011 l'ouverture d'un concours professionnel pour l'accès au grade de technicien en chef de police technique et scientifique de la police nationale

NOR : IOCC1116386A

Par arrêté du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration en date du 6 juillet 2011, est autorisée au titre de l'année 2011 l'ouverture d'un concours professionnel pour l'accès au grade de technicien en chef de police technique et scientifique de la police nationale.

Le nombre total des postes offerts est fixé à 8.

La date limite de retrait et de dépôt des dossiers de candidature est fixée au vendredi 9 septembre 2011 (le cachet de la poste faisant foi). Les demandes de candidature parvenues après la clôture des inscriptions seront déclarées irrecevables.

Les dossiers d'inscription et les renseignements peuvent être obtenus auprès des secrétariats généraux pour l'administration de la police de Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Paris, Versailles et les délégations régionales de Toulouse et Tours ou des services administratifs et techniques de la police nationale de Basse-Terre, Cayenne, Fort-de-France, Nouméa, Saint-Denis de La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte et Papeete.

Les épreuves du concours se dérouleront à compter du lundi 14 novembre.

La composition du jury fait l'objet d'un arrêté ultérieur du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration.